

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2022**

Présents : Martine SOUZY, Alexandra DOUSSAUD, Evelyne BOYER, Steven BESSON, Benoît DAUBECH, Pauline PLAZE, Isabelle ROSIER, Olivier SAVIGNAC, Sylvia TALLET, Stéphane VEYSSEIX, Isabelle VIALLE.

Absents excusés : Rémi ESPALIEU (procuration à Alexandra DOUSSAUD), Jean-Jacques SANS (procuration à Benoît DAUBECH)

Absent : Frédéric CURNIL.

Date de convocation : 21 juin 2022

Secrétaire de séance : Evelyne BOYER

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire : Droit de préemption sur deux ventes : la commune renonce à son droit de préemption

Convention RPCI (regroupement pédagogique concentré intercommunal) :

A compter de la rentrée de septembre, les enfants des trois communes seront scolarisés sur un seul site à Vignols. Le RPI devient de ce fait un RPCI. La convention régissant les modalités de participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école et de l'ALSH sont résiliés. Une nouvelle convention établissant les nouvelles règles de fonctionnement du RPCI et les répartitions des charges entre les trois communes doit être signée. Madame le Maire présente au conseil le projet de convention.

Après discussions et en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, approuve la convention établissant de nouvelles règles de fonctionnement du RPCI et les répartitions de charges – autorise Mme le Maire à signer la convention et approuve la constitution d'une commission école et désigne deux délégués pour siéger : Alexandra Doussaud et Sylvia Tallet.

Quelques informations sont données par Mme le Maire sur la création d'un SIVOS.

Convention avec l'agglomération : location du bâtiment ALSH

La CCAB est propriétaire du bâtiment ALSH suite au transfert de patrimoine de l'ancienne communauté de communes. Par délibération en date du 16 mai 2022, l'agglomération a procédé à la désaffectation à compter du 07 juillet. La commune a sollicité la CCAB pour utiliser ce bâtiment pour réaliser les activités périscolaires et l'accueil des classes sur divers créneaux. Une convention de mise à disposition des locaux à compter du 1er septembre jusqu'au 31 décembre 2022 sera signée entre les deux collectivités. La commune sera locataire du bâtiment moyennant un loyer annuel de 1000€. Plusieurs conseillers se posent la question sur la propriété réelle de ce bâtiment construit sur un terrain, appartenant toujours à la commune. Après en avoir délibéré, le conseil, par douze voix pour et une voix contre, approuve cette mise à disposition, autorise Mme le Maire à signer la convention

Prix de la cantine 2022-2023

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil décide, à l'unanimité, de l'augmentation du prix des repas à la cantine à compter du 1^{er} septembre : enfants : 2,85€ - enseignants : 5€

Frais de scolarisation : enfants scolarisés à Objat

La commune d'Objat a sollicité la commune pour une participation aux frais de scolarisation d'un enfant en classe Ulis et de deux enfants en garde alternée dont un parent réside sur la commune. Le montant de la participation s'élève à 992,50 €. Le conseil, à l'unanimité, accepte la demande de frais de scolarisation présentée.

Participation voyage scolaire :

La commune d'Objat a informé la commune que les élèves des classes de CM1 et CM2 ont participé à un voyage scolaire à la Martière début mai, et a octroyé une aide de 113€/élève. Un de ces enfants, en garde alternée, réside à Vignols. La commune d'Objat sollicite la commune pour une prise en charge de 50% des frais. Mme le Maire rappelle qu'aucune information sur ce voyage n'avait été communiquée avant le départ des enfants. Le conseil, par 12 voix pour, et une abstention, accepte la demande de participation.

Visite médicale :

Mme le Maire rappelle que les collectivités locales doivent disposer d'un service de médecine préventive pour les agents titulaires ou non, soit en créant leur propre service soit en adhérant au service de santé au travail interentreprises ou au service créé par le centre de gestion. Le centre de gestion a conventionné avec les services de l'association inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze. Mme le Maire propose au conseil d'adhérer au service créé par le CDG pour l'ensemble de son personnel et l'autoriser à signer la convention. Le conseil, accepte à l'unanimité, la proposition de Mme le Maire.

Avancement de grade d'un adjoint d'animation

Après en avoir délibéré, le conseil décide de supprimer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 22h/semaine et de créer un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à raison de 22 h/semaine et de modifier le tableau des emplois à compter du 1er septembre 2022.

Publicité des actes administratifs

A compter du 1er juillet 2022, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique sur leur site internet. Les communes de moins de 3500 habitants peuvent bénéficier d'une dérogation. Le conseil, à l'unanimité, décide que la publicité des actes se fera par affichage à la mairie. D'autres nouveautés entrent en vigueur au 1er juillet : suppression des comptes rendus des réunions du conseil, affichage de la liste des délibérations prises dans les 8 jours, publication du procès-verbal des réunions du Conseil après adoption lors du Conseil suivant.

Décision modificative : inscription de deux ventes de matériel et terrain ;

Questions diverses :

Assemblée générale du foot entente 3VSR : compte rendu fait par Steven

Conseil d'école : compte rendu fait par Alexandra. 79 élèves inscrits à la rentrée. L'enseignante de St Solve va rejoindre ses collègues à Vignols. Les enseignantes ont demandé au rectorat l'octroi d'un emploi service civique à la rentrée.

Catéchisme : demande d'une salle pour le catéchisme qui se faisait avant à St Solve. Le conseil accepte de mettre à disposition la salle polyvalente.

Éclairage public à la salle polyvalente : l'extinction de l'éclairage à partir de 23 h est gênant lors de la location de la salle. Prévoir un éclairage solaire ou autre à hauteur des escaliers sur le parking.

Fête des fruits d'automne : le comité des fêtes souhaite faire revivre la fête des fruits d'automne et recherche un manager. Olivier, qui s'en est occupé plusieurs années, explique le rôle du manager.

Sécurité dans le bourg : une réunion avec les riverains aura lieu jeudi 30 juin, avant le début des travaux rue Pierre Eyrolles.